



## **Compte rendu du Comité Social d'Administration de la Cour de cassation du 16 mars 2023**

A l'ordre du jour de ce comité d'action social d'administration de la Cour de cassation ont été examinés les points suivants :

### **I Projet de règlement intérieur du comité social d'administration**

Plusieurs points ont été discutés, par vos représentants, et le règlement intérieur sera voté, au prochain CSA, soit le **12 juin 2023 à 14 heures**.

### **II Points d'informations et d'étapes**

**Audiences filmées** : Loi du 22 décembre 2021, à ce jour trois audiences sont concernées, soit une première filmée le 10 mars dernier, puis les prochaines, les 17 et 31 mars.

Les audiences d'assemblée plénière, ainsi que l'audience de chambre mixte, sont susceptibles d'être filmées. A terme est envisagé d'étendre la captation d'image des audiences à l'ensemble des audiences de la Cour de cassation.

**Juristes assistants** : 300 postes seront créés pour toutes les juridictions en 2023.

Au sein de la Cour de cassation, 24 postes ont été attribués sur une période de deux ans, 13 personnes en 2023, dont 2 postes pour le parquet général, puis 11 postes en 2024, dont 3 postes pour le parquet général. Un comité de sélection a été mis en place pour le recrutement de ces juristes assistants, comité présidé par M. Cathala, et il y a environ 150 candidats pour ces postes de juristes assistants.

### **Mise en œuvre de la nouvelle nomenclature des affaires orientées - NAO**

C'est sous l'impulsion de l'ancienne première présidente, Mme Arens, avec un rapport en date du 28/12/2020, qu'a été décidé un remplacement du code des matières par une nouvelle nomenclature des affaires orientées (NAO). Un nouveau groupe de travail a été mis en place en février 2021, ce dispositif est notamment suivi par les services de documentation des études et du rapport (SDER).

### **Projet de réforme**

Le législateur dans un nouveau projet de Loi, concernant la Cour de cassation, envisage un régime nouveau en ce qui concerne les chambres civiles, fixation des modifications par décrets, quelques modifications concernent aussi la chambre criminelle.

Les chefs de Cour, ont sollicité, en ce qui concerne la réunion des chambres mixtes, plus de souplesse, ou une possibilité de regrouper plusieurs sections entre elles, plus de fluidité sur

les procédures d'avis, et aussi une possibilité d'envisager cette procédure d'avis entre le civil et le pénal. Un projet de réforme en ce qui concerne le code de procédure pénale est en cours, en ce qui concerne les séances d'instruction, une possibilité d'avoir deux rapporteurs au sein de la Cour. La simplification de la saisine du Conseil constitutionnel par la procédure d'avis des juridictions du fond, et le parquet général sollicitant une nouvelle dénomination de l'avocat général avec le terme de rapporteur public, cela à terme entrainerait une modification dans le code de l'organisation judiciaire.

Afin de modifier l'avant-projet de Loi organique, les chefs de Cour ont rédigé une note adressée au directeur des services judiciaires.

### **Immobilier**

Une présentation nous est faite ce jour, par M. Batista (agent du bureau de l'immobilier judiciaire parisien et de l'administration centrale -BIJPAC) et de Mme Guironnet (agent de l'agence publique pour l'immobilier de la Justice -APIJ) sur les futurs travaux du site.

Un comité stratégique est mis en place pour le suivi des travaux sur les différents bâtiments B1, B4. Dans le futur, il devrait y avoir au sein de la Cour de cassation plus de personnels, aussi il nous faut trouver de la place, c'est à dire plus de bureaux.

Au sein du bâtiment B1, des fontaines à eau ont été installées, et ce sera le cas prochainement pour le bâtiment B4. Un projet de fourniture de fauteuil, pour un montant de 40 000 euros est envisagé pour le personnel du bâtiment B4.

### **Projet Nomos**

Un groupe de travail est actuellement en place sur le projet Nomos, nouvelle version, techniciens, greffiers, magistrats, et bientôt ce groupe de travail sera rejoint par les avocats au conseil.

### **III Questions**

Une question a été posée en ce qui concerne la charge de travail au sein de la Cour de cassation des magistrats / des personnels des greffes. A ce sujet, a été évoqué la présence de Mme Le Roux Céline, chargée de mission auprès du Premier président, qui est chargée d'évaluer les différentes méthodes de travail au sein de la Cour et qui sera amenée à proposer un stage de perfectionnement au personnel de la Cour.

Ce point devra faire l'objet d'un suivi par le CSA.

Puis un point sera fait au prochain CSA sur la médecine de prévention au sein de la Cour de cassation.

Vos représentants : Maréville Gilles  
Turcey Valéry  
Lévy Joëlle  
Dudit Carine  
Megnier Marie-France  
Hainon Magaly